

Taxes d'organisateur *Cycling for all*

Taxes de calendrier pour les organisateurs ¹ :

CHF 0.40 par participant/e inscrit/e, taxe minimum par manifestation CHF 100.– (hors TVA 7,7%).

Si une manifestation est annulée par l'organisateur, les taxes ne sont pas facturées. En s'inscrivant au calendrier, l'organisateur s'engage à communiquer le nombre exact de participants à Swiss cycling dans les sept jours après la manifestation par e-mail à breitensport@swiss-cycling.ch. Les taxes de calendrier sont facturées à l'organisateur après la manifestation. Si l'organisateur n'informe pas Swiss Cycling du nombre de participants dans le délai imparti, Swiss Cycling se réserve le droit de facturer la taxe de calendrier à hauteur de 110% du nombre de participants de l'année précédente.

Les taxes de calendrier incluent les prestations suivantes

- Inscription au calendrier « Cycling for all » de Swiss Cycling
- Publication dans l'agenda du magazine de la fédération « Ready to Ride »
- Conditions favorables pour des assurances organisateurs (RC, accident, casco).
- Assistance et communication via Swiss Cycling (administration, réglementation, coordination, etc.)

11 janvier 2024
Swiss Cycling

¹ Organisateurs de la série **Top Tour** selon accord séparé

MAIN PARTNER



PARTNER



EVIDEN



CO-PARTNER

